

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-10	Finances : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés - Décision modificative n°3
Date et heure de la séance	19 décembre 2024 - 18h30
Lieu	Salle « La Grange » – Le Vigean
Date de la convocation	13 décembre 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	9
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Maryse BONNET
Jacques BRESSON
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Georges ALBESSARD
Andrée BROUSSE	Marie-Hélène CHASTRE
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Alain DELASSAT	Stéphanie SERIEIX
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Jacques SERRAT	Maryse BONNET
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Gérard VABRET	Olivier ROCHE

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-10

Finances : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés - Décision modificative n°3

Annule et remplace la précédente (même numéro de délibération et même date) pour erreur matérielle (Absence de description du contexte).

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024/12/19-10.

À la suite d'une réunion avec les membres du SIETOM, de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac et du Conseiller au Décideur Locaux du secteur de Mauriac, il a été établi un bilan financier estimatif du SIETOM, qui deviendra le SPPGDMS à compter du 1er janvier 2025.

Selon le prévisionnel du budget du SIETOM sur l'année 2024, il est constaté :

- Dépenses de fonctionnement : 1 197 429,71 €
- Recettes de fonctionnement : 1 088 008,71 €

Soit un déficit de 109 421,00 € en fonctionnement.

À cela s'ajoute une reprise de l'excédent reporté de 69 365,74 €

Ce qui donne un résultat déficitaire de 40 055,26 € en fonctionnement.

- Dépenses d'investissement : 46 357,14 €
- Recettes d'investissement : 47 479,56 €

Soit un excédent de 1 122,42 € en investissement.

À cela s'ajoute une reprise du déficit reporté de 47 479,56 €

Ce qui donne un résultat déficitaire de 46 357,14 € en investissement.

- Ainsi, le déficit estimé du SIETOM est de 86 412,40 €.

En se projetant sur les dépenses imprévues dans cet estimatif, il est proposé de partir du principe que la dette du SIETOM est de 100 000,00 €.

Selon la clé de répartition, la Communauté de Communes du Pays de Mauriac paye 40 % tandis que la Communauté de Communes du Pays de Salers paye 60 %.

Dans le but de combler le déficit du SIETOM en vue du démarrage du SPPGDMS, il a été convenu entre les Communautés de Communes que chaque comble le déficit à hauteur du montant et selon la clé de répartition. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Mauriac doit 40 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23-1 et R. 5211-6 et suivants ;

Vu l'approbation du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés prévisionnel lors du conseil communautaire du 15 avril 2024 ;

Délibération n° 2024/12/19-10	Finances : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés - Décision modificative n°3
--------------------------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de modifier le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés tel que suivant :**

DM n° 3 DMA Virements de crédits (avec vote)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-7212 : Personnel titulaire - Rémunération principale	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-7212 : Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65568-7212 : Autres contributions	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-7212 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	67 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	67 000.00 €	67 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-7212 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
D-2158-7212 : Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
Total Général		-40 000.00 €		-40 000.00 €

- **CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui les concernent, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Le Vigean, le 19 décembre 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président



Jean-Pierre SOULIER

